

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI

L/2014/N°011...../AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE
BASE AMENDEE ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LES
SOCIETES SIMFER SA ET RIO TINTO MINING AND EXPLORATION LTD
POUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE FER DE SIMANDOU**

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution, en ses articles 72 et 149 :

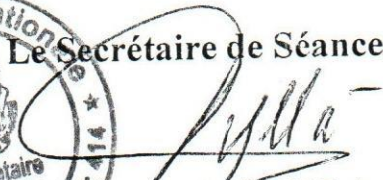
Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la convention de base amendée entre la République de Guinée et les Sociétés **SIMFER SA** et **Rio Tinto Mining and Exploration Ltd** pour l'exploitation des gisements de fer de Simandou

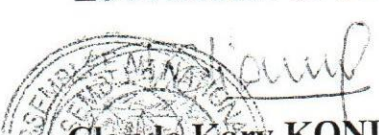
Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de Promulgation sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le..... 14 JUIN 2014

Le Secrétaire de Séance


Elhadi Dembo SYLLA

Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO

